



Concertation sociale pour les ouvriers du secteur des taxis.

Au mois de juin, nous vous avons déjà informé de l'attitude intransigeante des employeurs pendant le premier tour de négociations sectorielles. Après nous avoir d'abord empêché d'exposer notre cahier de revendications, les employeurs ont maintenant refusé de discuter d'un accord sectoriel acceptable.

Ingratitude !

Pourtant, ensemble avec les employeurs, nous avons au cours des quatre dernières années formé un seul front pour défendre la viabilité du secteur des taxis. Nous avons combattu ensemble UBER, les plans taxi du ministre bruxellois Pascal Smet et le décret taxi flamand taillé complètement à la mesure d'UBER et consorts par le ministre flamand N-VA Ben Weyts.

Une coopération comme celle-ci est très rare, voire impossible dans bon nombre de secteurs. Hélas, force est de constater que quand il s'agit des conditions de travail et de salaire des ouvriers du secteur des taxis, les employeurs estiment soudain que cette collaboration n'est plus nécessaire. Quelle ingratitude !

Nous continuons !

En dépit de l'attitude patronale, les organisations syndicales restent disposées à poursuivre les négociations. Nous avons communiqué aux employeurs les points dont nous voulons absolument discuter. Jeudi 26 septembre nous revoyons les employeurs pour poursuivre la négociation d'un accord sectoriel. Il va de soi que nous considérons que cette période de deux mois doit suffire aux employeurs pour faire enfin une proposition acceptable. Proposition que nous attendons avec grande impatience.

Mais si les employeurs s'obstinent, des actions deviendront inévitables dans le secteur des taxis !

Nous continuerons à vous tenir au courant de l'évolution des négociations sectorielles.